

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

DÉBUT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES STRUCTURES DE CHUTE ET D'ACCÈS RANGER ET DU GOLF

La Ville de Montréal souhaite vous informer du début des travaux de construction des structures **de chute et d'accès Ranger** (rue Ranger entre le boulevard Gouin et la rue Mézy) et **du Golf** (au coin du chemin du Golf et l'avenue Jean-Bourdon). Ces structures relieront l'ouvrage de rétention Lavigne (parc Lefebvre) au réseau existant d'égout.

Rue Ranger :

L'entrepreneur commence à installer des équipements ainsi qu'à clôturer les aires de travaux. De plus, un réseau d'alimentation en eau potable de surface sera installé puisque des conduites d'égout et d'aqueduc doivent être déviées avant d'entreprendre la construction de la structure.

Chemin du Golf :

L'entrepreneur commence à installer des équipements ainsi qu'à clôturer les aires de travaux. Il est possible qu'un réseau d'alimentation en eau potable de surface soit installé puisque des conduites d'égout et d'aqueduc doivent être déviées avant d'entreprendre la construction de la structure.

Date du début des travaux : Début novembre 2017 (mobilisation)

Date prévue de fin des travaux : Décembre 2018

Durée des travaux : 425 jours

Horaire de travail

Les équipes de travail seront sur place du lundi au vendredi de 7 h à 19 h.
Au besoin, l'entrepreneur pourrait travailler certaines fins de semaine et/ou la nuit.

Eau potable / eaux usées

- À moins d'une consigne contraire de l'entrepreneur ou de la Ville de Montréal, une coupure d'eau potable de courte durée est prévue sur la rue Ranger près du boulevard Gouin. Un avis sera distribué 48 h avant par l'entrepreneur aux résidences touchées. Il reste à déterminer si cette coupure sera nécessaire pour la structure du Golf.
- Les trottoirs seront accessibles, mais pourraient être entravés lors de certaines phases

Dynamitage

Lors de la construction des conduites, l'entrepreneur distribuera aux résidences concernées des détecteurs de monoxyde de carbone. Veuillez lire attentivement les documents concernant leur utilisation. L'entrepreneur installera également des instruments pour le contrôle des vibrations et du bruit.

Accès aux immeubles

- L'accès piétonnier aux immeubles situés aux abords du chantier sera préservé.
- Les trottoirs seront accessibles, mais pourraient être entravés lors de certaines phases.

Collectes

Les horaires des collectes des déchets et du recyclage ne seront pas perturbés pendant la durée des travaux. Il est important d'identifier les bacs afin de permettre leur retour devant la résidence ou le commerce.

Bruit et poussière: Possibilité de poussière et de bruits générés par le passage des camions dans la zone des travaux.

Stationnement

Des espaces de stationnement à proximité des zones des travaux ne pourraient plus être disponibles pour la durée des travaux.

Au terme des travaux, près de 1,8 km de conduites relieront le bassin et les structures au réseau d'égout existant. La construction de la structure du bassin Lavigne sera réalisée lors d'une deuxième phase. Ce bassin soulagera le réseau d'égout lors d'épisode de fortes pluies, diminuera le nombre de surverses à la rivière des Prairies et jouera un rôle additionnel de protection contre les inondations dans certains secteurs.

INFO-TRAVAUX



Renseignements

Adresse courriel du projet : bassin-lavigne@ville.montreal.qc.ca



Ligne Info-travaux : 514 872-3777, entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi



www.ville.montreal.qc.ca/chantiers



www.twitter.com/Mtl_Circulation



Pour signaler des situations à tout autre moment, composez le 311 en mentionnant qu'il s'agit de travaux réalisés par la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

La Ville de Montréal est consciente des inconvénients que ces travaux occasionneront et vous remercie de votre collaboration.

La construction de l'ouvrage de rétention Lavigne est réalisée dans le cadre du programme de subvention Chantier Canada-Québec.

